

Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

Rapport n° CP/2014/160

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Bischwiller "Saut du Lièvre", Heiligenstein, Lauterbourg, Molsheim "Bugatti", Niederbronn Les Bains, Reichshoffen, Wissembourg et Woerth ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2013, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **65 070 €**, réparti comme suit :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre" :	10 000 €
- HEILIGENSTEIN :	5 500 €
- LAUTERBOURG :	11 000 €
- MOLSHEIM "Bugatti" :	8 570 €
- NIEDERBRONN LES BAINS :	8 000 €
- REICHSHOFFEN :	7 000 €
- WISSEMBOURG :	13 000 €
- WOERTH :	2 000 €

II – Frais de transport d'élèves demi-pensionnaires

Le lycée "Robert Schuman" à Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin "Foch". Mais, faute de place, une partie des élèves du collège "Foch" sont accueillis au collège "Kléber".

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège "Les Sept Arpents" de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège "Le Ried" à Bischheim et ceux du collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires qui s'élèvent à un montant total de **17 370 €**, pour la période de septembre à décembre 2013, soit :

- HAGUENAU "Foch" : 4 280 €
- SOUFFELWEYERSHEIM : 8 800 €
- STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 4 290 €

III - Véhicule de service

Le collège "Otfried" à Wissembourg sollicite une aide financière pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge (21 ans) de ce véhicule nécessitent son remplacement.

Compte tenu des faibles fonds de réserve du collège "Otfried", je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **5 000 €**.

IV – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie ayant plus de 5 ans d'âge, afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Dans le cadre de ce dispositif, le collège "Maréchal de Mac-Mahon" à Woerth sollicite l'aide financière pour le renouvellement du photocopieur de l'administration.

Afin de permettre au collège " Maréchal de Mac-Mahon" d'acquérir cet appareil, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de **3 500 €**.

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- ACHENHEIM	1 400 €
un équipement de protection individuel et de l'outillage pour l'agent de maintenance polyvalent titulaire remplaçant	
- MUNDOLSHEIM	2 857 €
chariots de ménage et aspirateurs pour les agents ATC	
- WOERTH	400 €
un sèche-linge	
TOTAL	4 657 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 141 661,00 €	932 983,00 €	95 597,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 95 597 €, soit :

- 65 070 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013 en faveur des collèges suivants :

- . BISCHWILLER - Saut du Lièvre : 10 000 €*
- . HEILIGENSTEIN : 5 500 €*
- . LAUTERBOURG : 11 000 €*
- . MOLSHEIM - Bugatti : 8 570 €*
- . NIEDERBRONN LES BAINS : 8 000 €*
- . REICHSHOFFEN : 7 000 €*
- . WISSEMBOURG : 13 000 €*
- . WOERTH : 2 000 €*

- 17 370 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges ci-dessous durant la période de septembre à décembre 2013 :

- . HAGUENAU - Foch : 4 280 €*
- . SOUFFELWEYERSHEIM : 8 800 €*
- . STRASBOURG - Lezay Marnésia : 4 290 €*

- 5 000 € au collège Otfried de WISSEMBOURG pour l'acquisition d'un véhicule de service

- 3 500 € au collège Maréchal de Mac-Mahon de WOERTH au titre de l'équipement en matériel de reprographie

- 4 657€ pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . ACHENHEIM : 1 400 € (un équipement de protection individuel et de l'outillage pour l'agent de maintenance polyvalent titulaire remplaçant)*
- . MUNDOLSHEIM : 2 857 € (chariots de ménage et aspirateurs pour les agents ATC)*
- . WOERTH : 400 € (un sèche-linge)*

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL